

2023-07-11
2023-2045

La présente étiquette a été modifiée conformément à les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

PUROGUARD

INSECTICIDE

Solution

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour tuer Blattes, Araignées, Grillons, Fourmis, Lépismes argentés, Punaises de l'érable négondo, Tétranyques du Trèfle et Punaises des lit.

DOMESTIQUE – PRÊT À UTILISER

BIEN AGITER

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrinés 0,1%

Butoxyde de pipéronyle 1,0%

No. D'ENREGISTREMENT 18074, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LES INSECTICIDES PUROGUARD LIMITÉE

264, Querbes Street, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 1J7, 450-455-7402

1 Litre

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI :

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer en utilisant un équipement de nébulisation ou de brumisation stationnaire ou portatif.
- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
- **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards).
- **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

Pour Usage Intérieur Dans Les Bâtiments

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou de mobilier (matelas, sommiers et cadres de lit seulement). Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Traitement de mobilier : *l'application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; *les traitements des fissures et des crevasses* sont des applications aux points de jonctions sur l'article; *le traitement localisé* s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et *le traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) s'agit

de l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensemble ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

Pour tuer les Blattes, Araignées, Grillons, Fourmis, Lépismes argentés, Punaises de l'érable négondo et Tétranyques du Trèfle : Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). Dans le cas des fourmis et des tétranyques du trèfle, pulvériser aussi les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). Dans le cas des araignées, pulvériser des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. **NE PAS** dépasser 81.3 mL par m².

Pour tuer les punaises des lits : **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Après l'aération, nettoyer les insectes morts. **NE PAS** dépasser 81.3 mL par m².

MISES EN GARDE : Garder hors de la portée des enfants. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation du produit. Laver après usage.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter le gel.

ÉLIMINATION :

NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.